

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 décembre 2025

RELATIF À L'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2030 -
(N° 2233)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 12

AMENDEMENT

présenté par
M. Sorre, Mme Bellamy et M. Proença

ARTICLE 16

I. – À l'alinéa 1, après le mot :

« temporaire »,

insérer les mots :

« , l'entretien ».

II. – En conséquence, au même alinéa 1, supprimer les mots :

« et leur entretien ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.